



- 4 INTERVIEW**  
**Véronique Fayet** : Rencontrer l'autre pour changer les mentalités
- 9 L'AIR DU TEMPS**
- 12 360 °**  
Prêts pour le grand oral ?
- 21 AILLEURS & AUTREMENT**  
**Innovation** : La 5G à l'école... des pistes à explorer  
**24 Reportage** : Le drame des migrants sur scène  
**26 Mobilité** : Étudier à l'étranger : difficile, pas impossible
- 29 AVEC L'APEL**  
**Congrès** : L'Apel s'engage pour l'environnement
- 34 SCOLARITÉ & ORIENTATION**  
**Maternelle** : Comptines et chansons, outils de découvertes  
**36 Primaire** : Les recettes de cuisine, un régal d'apprentissages  
**38 Collège** : Six conseils pour l'aider dans son orientation  
**40 Lycée** : Apprendre à développer son esprit critique  
**42 Orientation** : Que faire après un refus en master ?  
**46 Y voir clair** : Repères pour Parcoursup en période de Covid
- 49 PARENTS & ÉDUCATION**  
**Psychologie** : Le deuil à hauteur d'enfant  
**51 Questions de religion** : Sommes-nous tous frères ?  
**54 En pratique** : Un conseil de famille pour organiser la vie commune
- 56 LOISIRS & CULTURE**  
**Découvrir** : En famille en Corse  
**58 L'atelier des petits**  
**61 Sélection livres et écrans**
- 66 ILS ONT DIT**



© BRUNO LEVY

**GILLES  
DEMARQUET**  
PRÉSIDENT NATIONAL  
DE L'APEL

## LA LIBERTÉ DE CHOIX DES PARENTS EST FONDAMENTALE

L'école est importante pour nos enfants. À ce titre, nous avons fait le choix de les instruire en les scolarisant dans un établissement catholique pour des raisons variées et propres à chacun de nous.

J'ai sur mon bureau un exemplaire de l'ancêtre de votre journal datant de 1936, dans lequel un de mes prédécesseurs se demandait s'il fallait s'inquiéter d'éventuelles atteintes aux libertés scolaires et familiales. Oui, depuis 90 ans, l'Apel défend cette liberté de choix !

Choisir le mode d'éducation pour ses enfants est une prérogative de chaque famille et nous devons rester vigilants car cette liberté peut être menacée, parfois sans que nous y prêtions attention.

Ainsi, le projet de loi qui consiste à passer d'une obligation d'instruction à une obligation de scolarisation nous interpelle au titre de cette liberté. Les libertés qui sont en relation avec la liberté d'enseignement font à nos yeux un tout : la liberté de fonder une école, la liberté d'un projet pédagogique particulier, la liberté de choix éducatif des familles sont fortement corrélées.

Chaque famille doit pouvoir choisir librement ce qui lui semble le mieux pour chacun de ses enfants.

Des défaillances ou des excès de certains parents peuvent exister, l'État doit alors tenir son rôle de contrôle, mais des cas très minoritaires ne doivent pas priver l'ensemble des familles de leur prérogative première : celle d'être les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants. ✕